



DATES	ÉTAPES	OPÉRATEURS	OBJECTIFS / MÉTHODOLOGIE
 De novembre 2014 au vendredi 20 mars 2015 au plus tard	<ul style="list-style-type: none"> Appel à projets intégré : Projets de recherche, Projets de thèses, Projets de post doctorats, Projets de colloque au sein du GRR Détection des projets valorisables au sein de chaque GRR, en lien avec Normandie Valorisation, Seinari et les Ecoles Doctorales Réunion(s) du comité scientifique du GRR puis du comité de pilotage de chaque GRR 	Coordonnateur/trice et membres des comités de chaque GRR Composition minimale du Comité scientifique et/ou de programmation : <ul style="list-style-type: none"> Représentants des membres du GRR Experts extérieurs : leur présence pour délibérer sur les projets est exigée Écoles Doctorales Normandie Valorisation/Cellules de valorisation SEINARI Oséo/BPI État/Région/Etablissements et organismes de tutelle 	Au vu des thématiques de chaque GRR : <ul style="list-style-type: none"> Examen évaluation et sélection des projets sur la base de l'avis du comité d'experts et d'un consensus à dégager (y compris sur les thèses, post-doc et colloques) Elaboration et Proposition d'une programmation aux financeurs *L'ensemble des dossiers de demande de subventions (projets + allocations) seront remplis et examinés dès l'étape du comité scientifique de chaque GRR.
Concernant les ÉCOLES DOCTORALES et leur Collège haut-normand : programme de formation à l'insertion professionnelle des doctorants		Collège des Ecoles doctorales + Etablissement porteur	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration du dossier de demande 2015
Mercredi 28 janvier 14h30	COMMISSION RECHERCHE DU SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) : Procédure 2015 des GRR	Région Haute-Normandie - Ensemble des membres de la Commission Recherche SRESRI	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation de la procédure des GRR pour 2015
Au plus tard le mardi 24 mars 16h00	COORDINATION ADMINISTRATIVE ET VALIDATION PAR LES ETABLISSEMENTS DE TUTELLE : <ul style="list-style-type: none"> Validation et signature des dossiers, y compris les fiches-projets valorisables et envoi à chaque DRV des établissements gestionnaires pour signature du Président ou Directeur + Directeur École Doctorale. 	Par les Coordonnateurs des GRR à chaque Direction Recherche et Valorisation de l'établissement gestionnaire.	<ul style="list-style-type: none"> Réception des dossiers par chaque DRV ; Le circuit de transmission des dossiers de demande est le suivant : Coordonnateurs GRR ⇒ DRV de chaque établissement ⇒ coordonnatrice GRR
A confirmer du mardi 24 mars au mercredi 15 avril	<ul style="list-style-type: none"> Récupération des dossiers de chaque DRV par la coordonnatrice des GRR ; Analyse et validation des dossiers avec les services administratifs et financiers de chaque établissement gestionnaire ; Signature des dossiers par le Président ou Directeur des établissements gestionnaires. 	Par la Coordonnatrice des GRR.	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les demandes sont complètes, dûment remplies et présentées ; Vérifier que les demandes de financement sont cohérentes administrativement et financièrement ; Examiner si les demandes sont conformes aux décisions prises lors des Comités de pilotage des GRR.
Le mercredi 22 avril	CONSEIL SCIENTIFIQUE INTER-ETABLISSEMENTS Validation des demandes de subventions Etat/Région et d'allocations doctorales et post-doctorales régionales, ainsi que les listes ou fiches des projets valorisables pré-décidés par chaque GRR.	Membres du Conseil scientifique inter-établissements.	L'objectif est d'analyser et valider les demandes de subventions, d'allocations doctorales et post-doctorales régionales que les établissements ont reçues précédemment.
Au plus tard le vendredi 24 avril (16h00 à la Région)	DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT* Dépôt de l'ensemble des dossiers accompagnés des Procès-Verbaux des Comités scientifiques et des Comités de Pilotage des GRR, ainsi que du Conseil Scientifique interétablissements	<ul style="list-style-type: none"> Demandes à remplir par chaque porteur de projet, A centraliser par les Coordonnateurs/trices Puis par la Coordination administrative pour dépôt groupé à la Région 	Instruction par l'Etat et la Région
Le jeudi 21 mai	COMMISSION RECHERCHE DU SRESRI de HAUTE-NORMANDIE <ul style="list-style-type: none"> Examen intégré des propositions des GRR et des Etablissements : Projets / thèses / post-doc / colloques / programme des formations à l'insertion professionnelle des doctorants Examen des demandes d'allocations « hors GRR » : thèses cofinancées et post-doc hors GRR 	Membres de la Commission Recherche du SRESRI Ecoles doctorales en concertation avec Coordonnateurs	Examen unique et synthétique des stratégies et de l'ensemble des projets des GRR et des Etablissements : Projets / thèses / post-doc / colloques / programme des formations à l'insertion professionnelle des doctorants. Sur la base des propositions des GRR, validées par le CS Interétablissement. (tableau synthétique des demandes, PV des CS et Copil, PV du CS interétablissements et fiches récapitulatives des demandes de thèses et post-doc).
Dès le vendredi 22 mai	APPELS A CANDIDATS POUR LES THESES ET POST-DOCTORATS	Écoles doctorales et coordonnatrice des GRR	Appels à candidats au moyen de fiches standardisées issues des dossiers de demande Diffusion et publicité, soumission aux concours par les Ecoles Doctorales, construction des projets de post-doctorat Sites des ED + grrhn.fr, site Région etc...
Lundi 13 juillet	DECISIONS D'ATTRIBUTION DES FINANCEMENTS Commission Permanente du Conseil Régional (Projets / thèses / post-doc / colloques / programme des formations à l'insertion professionnelle des doctorants)	Conseil Régional	Présentation aux Elus régionaux, pour vote et mise en place des conventions de subventions (projets, allocations, colloques et soutien au programme de formation pour l'insertion des doctorants) en faveur de chaque établissement de tutelle ou structure bénéficiaire
Dès que possible et au plus tard fin août	ALLOCATIONS de RECHERCHE : Sur proposition des ED, transmission à la Région des candidats sélectionnés (avec leur accord écrit) par les établissements employeurs	Tous Établissements et organismes de tutelle	Conventonnement entre la Région et chaque établissement employeur



CALENDRIER de l'APPEL à PROJETS : ALLOCATIONS DE THÈSE OU DE RECHERCHE 2015 / 2016

Mise à Jour CR
du 27/01/2015



Nombre et intitulé : Ventilation prévisionnelle	Affectation d'allocations régionales à des sujets de thèses ou de recherche.			Transmission à la Région Haute-Normandie		Date limite de dépôt des dossiers	Commission Recherche*	
 <p>50 Allocations de recherche doctorales</p> <p>6 Allocations post doctorales de recherche clinique ASRR⁽¹⁾</p> <p>6 Allocations de recherche post doctorales⁽²⁾</p>	GRANDS RESEAUX DE RECHERCHE http://www.grrhn.fr/		Allocations de recherche		<p>Des dossiers de demande de projets de thèse ou de recherche affectés par réseaux selon la répartition ci contre, comprenant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'objectif et l'intérêt de la recherche pour le GRR et le territoire, le directeur de thèse (Habilité à Diriger la Recherche) et si telle est la situation son co directeur, le laboratoire d'encadrement ou d'accueil et, si telle est la situation, son laboratoire de co encadrement, le profil du candidat souhaité pour support à lancement de l'appel à candidature, l'établissement de recherche (employeurs du doctorant ou du chercheur non sélectionné à ce stade de l'instruction) accompagnés de l'avis motivé d'un Conseil Scientifique inter Établissement <p>Dès l'avis émis par le Jury ➔ Transmission des Sujets de thèse aux Écoles Doctorales pour appel à candidature et sélection des candidats en coordination avec les coordonnateurs de GRR ☺</p> <p>☺ Sur proposition des Écoles Doctorales, transmission par les établissements de recherche (employeurs des candidats) des candidats retenus sur chaque projet de thèse dès que possible et au plus tard fin août 2015</p>	<p>Vendredi 24 avril 2015 ➔</p> <p>Jeudi 21 mai 2015 14H30 ☺</p>		
	14	CBS* Chimie, Biologie, Santé *	CRUNCH'	6			6	Appel à projets ouvert aux et hors GRR
			IRIBHN	6				
	15	EEM* Énergie, Électronique, Matériaux	Sécurité Sanitaire	2			6	
			Électronique	3				
			Énergie	6				
			Matériaux	6				
	6	CSN Culture et Société en Normandie	6	7				
11	TERA Territoire, Environnement, Risque, Agronomie	Scale	1					
		MRT	3					
		VASI	3					
4	LMN Logistique, Mobilité, Numérique	4	4					
50	Total	50		6	6			
<p>* Pour chaque grand réseau, CBS et EEM, une allocation doctorale sera obligatoirement attribuée à une Jeune Équipe, appréhendée comme étant animée par un chercheur arrivé depuis moins de deux ans, au sein d'une nouvelle équipe de recherche de moins de deux ans, ou travaillant un sujet de recherche qui n'était pas déjà développé dans le laboratoire.</p>								
(1) Allocations post doctorales de recherche clinique (Statut d'Assistant Spécialiste Recherche Régional d'une durée de 24 mois, mi temps recherche, mi temps clinique co financé avec le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen)				Des projets de recherche élaborés par les laboratoires de l'IRIBHN et les services hospitaliers du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen (CHU de Rouen : employeur des Assistants Spécialistes de Recherche Régionaux)		Vendredi 24 avril 2015 ➔	Jeudi 21 mai 2015 14H30	
(2) Allocations post doctorales de recherche (12 mois minimum) : Ce dispositif est destiné à				Des projets de recherche, définis par les laboratoires via les établissements de recherche (employeurs des post doctorants) accompagnés de l'avis motivé du GRR et du Conseil Scientifique de l'établissement.		Vendredi 24 avril 2015 ➔	Jeudi 21 mai 2015 14H30 ☺	
<ul style="list-style-type: none"> permettre l'accueil de chercheurs d'envergure internationale (pour les candidats, le parcours professionnel de post doctorant requis doit valoriser un séjour minimum de 6 mois dans un laboratoire étranger au pays d'origine), renforcer les compétences des laboratoires haut-normands pour faciliter leur intégration dans les appels à projets internationaux. <p>La participation aux démarches des GRR, le développement des coopérations internationales, le soutien à l'émergence de nouvelles recherches, la valorisation et/ou maturation d'un projet de recherche, constitueront des critères prioritaires de sélection.</p> <p>Par ailleurs, les projets seront prioritairement situés dans le champ des thématiques des GRR, et rattachés à un projet structurant :</p> <ul style="list-style-type: none"> régional (projet prioritaire du GRR), national (Ministère de la recherche – post doc venant environner une chaire d'excellence, Grands Organismes, Labex, Equipex, ANR, FUI ...) international (Horizon 20/20, ERC ...). <p>Chaque projet peut être abondé par un cofinancement visant à donner une plus grande attractivité au poste recherché tant au niveau rémunération qu'au niveau de la durée ou de l'environnement de travail.</p>				Dès l'avis émis par la Commission ➔ Appel à candidature et sélection des candidats par chaque laboratoire, porteur du projet retenu, en coordination avec le coordonnateur de GRR concerné ☺		☺ Sur proposition du directeur de laboratoire, porteur du projet, et du coordonnateur de réseau, transmission par l'établissement de recherche (employeur du post doctorant) des candidats retenus sur chaque projet de recherche dès que possible et au plus tard fin août 2015		
HORS GRAND RESEAU DE RECHERCHE	10 Allocations de recherche doctorales cofinancées	Afin de valoriser les compétences scientifiques régionales et de renforcer la compétitivité des entreprises implantées en région, l'allocation de recherche avec les entreprises associe trois partenaires dans une perspective de développement économique et de formation autour d'un projet de recherche :			Des dossiers de demande des candidat(e)s et projets de thèse par les entreprises (employeurs du doctorant), accompagnés du motif circonstancié de refus d'un financement CIFRE (tout en respectant ses critères d'éligibilité) signifié par l'ANRT (Association Nationale Recherche Technologie)		Vendredi 24 avril 2015 ➔	Jeudi 21 mai 2015 14H30
	Avec les Entreprises :	<ul style="list-style-type: none"> une entreprise, une structure de transfert de technologies, une association, un établissement public, un GIP... qui recrute le doctorant, un étudiant chercheur souhaitant réaliser une thèse de doctorat sur ce projet, un laboratoire rattaché à une École Doctorale et un Établissement Régional d'Enseignement Supérieur, à un grand organisme de recherche implanté en région, assurant le suivi scientifique du projet. 			<p>Rappel : pour être éligible le candidat proposé doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir obtenu son grade master depuis moins de 3 ans Ne pas être inscrit en thèse depuis plus de 9 mois Ne pas être embauché dans l'entreprise depuis plus de 9 mois 			
Avec les grands organismes de recherche :	La Région s'associe avec de grands organismes de recherche comme, l'INSERM, le CNES, le CNRS, l'INRIA, le CEREMA et l'IFREMER, mais aussi des agences (ADEME), instituts ou fondation, ou même via des partenariats tripartites avec des industriels, pour cofinancer une allocation doctorale à un chercheur préparant une thèse.			Des dossiers des candidat(e)s et projets de thèse, retenus par les organismes de recherche (employeurs du doctorant), accompagnés d'un avis motivé de leur(s) instance(s) d'expertise				

L'attribution des allocations de recherche est votée par la Commission Permanente du Conseil Régional de Haute Normandie sur proposition et avis de la Commission Recherche du SRESRI (CP du lundi 13 juillet 2015)